

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES

DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES
Bureau des Relations Interministérielles

Arrêté Préfectoral du **17 AOUT 1999**

N° **2208**

OBJET : Inscription d'objets mobiliers à l'Inventaire
Supplémentaire des Objets Mobiliers Classés.

MFD/BG/2-921501

LE PREFET DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques ;

VU le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 instituant dans chaque département une Commission des Objets Mobiliers ;

VU le décret n° 94-83 du 19 janvier 1994 relatif à la composition de la Commission Départementale des Objets Mobiliers et de la Commission Régionale du Patrimoine Historique Archéologique et Ethnologique ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 juin 1996 modifié, portant renouvellement de la Commission Départementale des Objets Mobiliers ;

VU l'avis de la Commission Départementale des Objets Mobiliers réunie le 18 juin 1999 ;

SUR la proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture des Hautes-Alpes ;

A R R E T E

Article 1^{er}

Les objets mobiliers ci-après désignés seront inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Objets Mobiliers Classés :

Briançon, Collégiale

Buffet d'orgues, XVIIIe s.

Névache (Plampinet) église Saint-Sébastien

Cloche, 1731

Cloche, 1749

Névache (Plampinet), Notre-Dame des Grâces

Cloche, 1761

Névache, église paroissiale

Cloche, 1713

La Beaume, église paroissiale

Cloche, 1764. Fondateur : Vallier

Cloche 1764. Fondateur Condamin

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au Sous-Préfet de BRIANCON, aux Maires des communes de :

- PUY ST PIERRE
- LES ORRES
- SAVINES
- PUY ST EUSEBE
- ST JULIEN EN BEAUCHENE
- BRIANCON
- NEVACHE
- LA BEAUME.

Il sera également notifié :

- à M. le Ministre de la Culture (Direction de l'Architecture)
- à M. le Conservateur Régional des Monuments Historiques
- au Directeur des Archives Départementales, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art.

Le présent arrêté sera inséré au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT A GAP, LE 17 AOUT 1999

LE PREFET,

Pour le Préfet
La Secrétaire Générale

Camille PUTOIS

